

2G
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue Montesquieu, 19100 BRIVE LA GAILLARDE
922 632 211 RCS BRIVE LA GAILLARDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 3 avril,
A 14 heures,

Monsieur Guillaume GALLETIER, demeurant 36 Rue Montesquieu, 19100 BRIVE LA GAILLARDE,

Associé unique et président de la société 2G,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide d'agréer la cession de deux (2) actions lui appartenant dans la société au profit de Madame Valérie GALLETIER, née le 9 juillet 1964 à CLERMONT FERRAND, demeurant 9 avenue de Saint Georges d'Orques, 34570 PIGNAN, nouvelle associée, et constate en conséquence le caractère pluripersonnel de la société à compter du 3 avril 2025.

L'associé unique charge le président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Guillaume GALLETIER

